

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 MAI 2021**

Délibération
n° 2021.05.074.B

**PEM La Couronne
Phase 2 (Partie 1) -
Parvis : demande de
cofinancements**

LE ONZE MAI DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 mai 2021**

Secrétaire de séance : Pascal MONIER

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Hélène GINGAST à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, François NEBOUT à Xavier BONNEFONT, Anne-Marie TERRADE à Michel ANDRIEUX

Excusé(s) :

Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Hélène GINGAST, Michaël LAVILLE, François NEBOUT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2021

**DELIBERATION
N° 2021.05.074.B**

COOPERATIONS INTERNATIONALES -
CONTRACTUALISATION

Rapporteur : **Madame DE MAILLARD**

PEM LA COURONNE PHASE 2 (PARTIE 1) - PARVIS : DEMANDE DE COFINANCEMENTS

Par délibération n°2019.12.421 du 27 décembre 2019, GrandAngoulême a confirmé son souhait de profiter du projet de réouverture de la halte ferroviaire TER à La Couronne pour développer une plate-forme de mobilité multimodale qui rayonnera sur le bassin sud et ouest de l'agglomération afin de :

- Favoriser l'accès à la halte ferroviaire, aux lignes TER et à la LGV SEA par l'aménagement d'une plateforme d'échanges entre les différents modes de transport ;
- Favoriser l'usage des transports en commun et modes doux avec :
 - l'insertion des lignes BHNS ;
 - des connexions avec les lignes de transport périurbaines du sud de La Couronne ;
 - des liaisons et équipements cyclables ;
- Développer l'attractivité des communes du bassin sud de l'agglomération à travers cette nouvelle polarité de mobilité ;
- Favoriser l'accès aux trains pour les étudiants du campus universitaire ;
- Soulager l'occupation du Pôle d'échanges multimodal (PEM) d'Angoulême.

Ce projet de pôle de mobilité de La Couronne s'articule donc en trois sous projets :

- La réouverture de la halte ferroviaire avec les travaux de mise aux normes des quais
- La création d'une passerelle qui permettra de donner accès aux quais, au pôle d'échanges (bus BHNS, vélos, stationnements) et à la partie Est de la commune (La Contrie).
- La création d'un parvis multimodal sur l'actuelle « cour de la gare » avec des cheminements piétons, vélos, un arrêt BHNS, un parking relais.

Ce projet est d'ores et déjà soutenu par les partenaires financiers suivants :

- Région Nouvelle Aquitaine : la convention d'aide portant sur le parvis et la passerelle à hauteur de 1 200 952,52 k€ a été signée par GrandAngoulême le 10 décembre 2020 ;
- L'Europe : la demande FEDER portant sur le parvis et la passerelle pour un montant de 1 681 333,52€ est en cours d'instruction.
- L'Etat : la Préfecture avait souhaité trancher en 2 phases distinctes pour pouvoir équilibrer les financements sur deux annuités : la première en 2020 sur la passerelle, la seconde en 2021 sur le parvis. La réalisation de la passerelle (Phase 1 DSIL 2020) a été soutenue à hauteur de 592 662,76 € suite à un arrêté attributif du 28 mai 2020.

Par délibération n°2021.01.14 B en date du 7 janvier 2021, GrandAngoulême a sollicité auprès de l'Etat un cofinancement DSIL à hauteur de 741 510 € pour la partie « parvis » (phase 2). Cependant, en raison d'une insuffisance de crédits, la Préfecture a invité GrandAngoulême à présenter la partie « parvis » sur deux années.

Cette opération « parvis » est donc décomposée en deux parties. Ainsi, pour cette partie 1 phase 2 « parvis » de l'opération, en 2021, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
Parvis - Phase 2 (Partie 1)	660 000,00 €	FEDER	110 589,00 €	17%
		Région	117 411,00 €	18%
		Etat (DSIL)	300 000,00 €	45%
		Autofinancement	132 000,00 €	20%
TOTAL	660 000,00 €	TOTAL	660 000,00 €	100%

La dernière tranche de l'opération (phase 2, partie 2) serait alors présentée à la DSIL 2022.

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel pour la création du parvis - phase 2 (partie 1) tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter à nouveau une subvention auprès de l'Etat sur cette base au titre de la DSIL 2021.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 mai 2021	<u>Affiché le :</u> 18 mai 2021